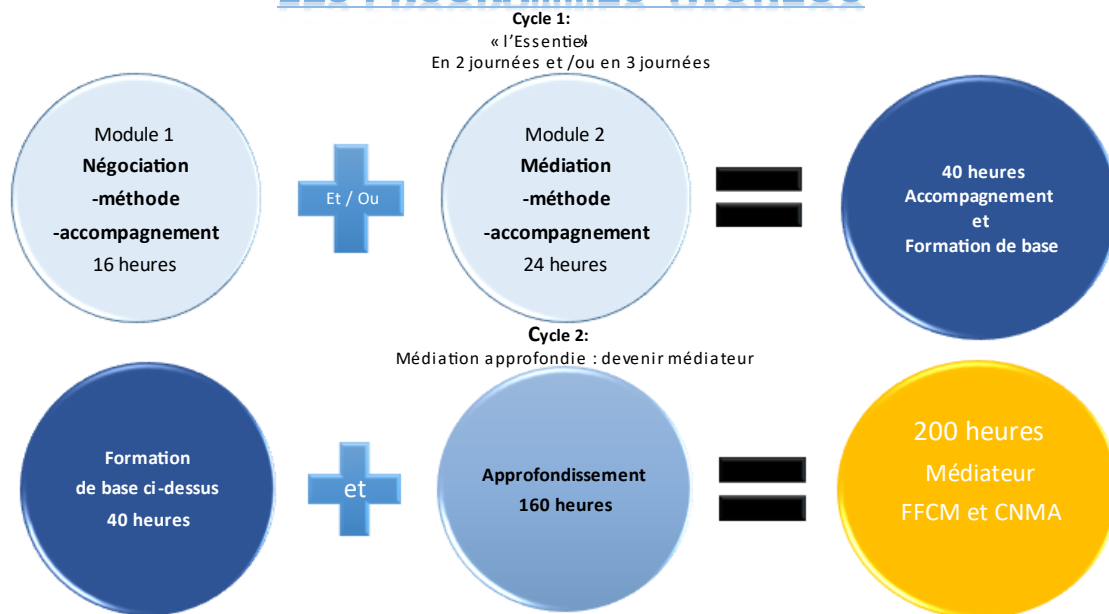


LES PROGRAMMES AVONEGO



Les personnes et les organisations confrontées à un conflit, bénéficient, outre le procès, de **moyens légaux** pour les résoudre : la conciliation, la médiation judiciaire ou conventionnelle, la convention de procédure participative, qu'ils peuvent utiliser seuls ou avec leurs conseils...

Ces dispositifs légaux reposent sur des méthodes spécifiques :

- ✓ de négociation dure, coercitive ou raisonnée,
- ✓ d'échanges de compréhension réciproque et de co-construction de solutions acceptables réunissant l'ensemble des parties, conseils, experts et avocats
- ✓ de médiation : avec un guide extérieur de coordination de ces échanges.

Les programmes AVONEGO vous forment à ces méthodes.

Plus de 35 participants des cycles de formation de base et d'approfondissement en 2020 et 2021 et plus de 70 participants aux programmes de formation de base affaires (entre entreprises), travail- social (dans l'entreprise) et immobilier construction depuis 2017 peuvent témoigner de la qualité des programmes **AVONEGO**.

Formations référencées FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation) et CNMA (Centre National de Formation des Avocats)